

# - COMPTE-RENDU -

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### **SÉANCE EXCEPTIONNEL DU VENDREDI 14 JANVIER 2022**

---

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Madame Géraldine CLEMENTZ

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, ~~Patrick GUYOT~~, Serge LEROY, ~~Fabienne LOZANO~~, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, ~~Virginie STEPHAN~~, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Fabienne LOZANO à Colette ROSTAN

Virginie STEPHAN à Hervé HUBER

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et passe à l'ordre du jour.

---

### **DELIBERATION D2022/2 – Projet Eclairage public Pacte territoriale de relance et de transition écologique (PTRTE)**

---

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune souhaite faire évoluer son éclairage public vers l'utilisation de LED, le système actuel ne permet plus le remplacement d'une partie des ampoules, devenues introuvables et engendre un surcoût considérable quant à la consommation d'énergie.

Ce projet prévu sur plusieurs années verra sa 1<sup>ère</sup> phase se concrétiser en 2022 et concernera le changement des 8 candélabres et des ampoules sur la route départementale 3 (installation la plus ancienne, les ampoules ne se font plus). Le système sera mis en place avec des ampoules LED.

Le nouveau luminaire permet aussi un abaissement de puissance de 50 % programmable.

Cet axe très fréquenté (7500 véhicules/jour) possède deux passages piétons et outre les aspects économiques et environnementaux, l'aspect sécuritaire pour sa traversée de nuit est un facteur important et déterminant.

Le coût global de cette opération est estimé à 20 000 €.

Le plan de financement du projet a été établi comme suit :

Remarque : la participation totale de la commune de Saint-Gibrien est égale à 6000 €, soit 30 % du coût du projet

